



Vendre un bien directement à un particulier

Par **mamie111**, le **01/08/2010 à 18:25**

Bonjour,

Je vends la maison de mes parents , le bien est à vendre chez le notaire et sur un site gratuit .
Je viens d'être contacté par un particulier , puis-je le vendre à ce particulier bien que celui-ci est chez le notaire et si oui quelles sont les règles à respecter ?
merci

Par **Marion2**, le **01/08/2010 à 19:18**

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat d'exclusivité avec le notaire pour la vente de cette maison ?

Par **mamie111**, le **01/08/2010 à 19:37**

non il n'y a pas de contrat d'exclusivité.

Quelles sont les règles et les précautions à prendre avant la signature du compromis sur la solvabilité de l'acquéreur ?
MERCI